

# Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

**Edito**

**Juin 2020**

**N° 40**

Chers amis,

Si nous en croyons les réseaux sociaux et les médias, la saison cynégétique s'annonce merveilleuse !

Le confinement semble avoir rapproché une bonne partie de nos citadins et néo-ruraux de la nature car ils ont découvert que la faune était présente sur notre sol en abondance. Nous avons été abreués d'images d'animaux sauvages se promenant au centre des villes, 2 canards sur les champs Elysées, deux cerfs (des daims visiblement) à Boissy Saint léger, des sangliers à Milan, à Barcelone, à Marseille....

« La nature reprend ses droits .... uniquement parce que le confinement a mis un terme à l'activité cynégétique ! »

Ce mensonge éhonté relayé à longueur de journées par des associations environnementalistes viscéralement anti-chasse et certains médias a connu son point d'orgue au moment de la mise en consultation publique de nos arrêtés d'ouverture, tous ont été condamnés par ces extrémistes peu nombreux, certes, mais formidablement bien organisés, le doigt collé au clavier.

Viscéralement rural, je suis bien plus contrit de voir ces animaux contraints de marauder sur du bitume uniquement parce que nous avons détruit leurs habitats pour y installer nos cités et centres commerciaux. Doit-on rappeler que notre beau pays bétonne dans l'indifférence générale un département tous les dix ans !

Il est bien plus « branché » de s'offusquer de la déforestation de l'Amazonie que du bétonnage de nos prairies voisines pour y construire un supermarché de plus ou un lotissement soit-il vert ou éco-responsable !

Plus que jamais nous devons nous montrer solidaires et poursuivre notre travail de protection et d'aménagement des habitats, nous devons être encore et toujours plus présent auprès des jeunes générations et d'un grand public complètement déconnecté de la ruralité.

Non les grands prédateurs ne peuvent remplacer les chasseurs, pour la bonne et simple raison qu'ils ne connaissent ni trêves, ni limitations des prélèvements. Si la nature est si riche aujourd'hui, c'est uniquement grâce à l'action que nous menons ensemble depuis des décennies, notre gestion rigoureuse de la faune permet aujourd'hui au plus grand nombre de profiter de la proximité de ces animaux.

Non les chasseurs ne sont pas responsables de la disparition de la petite faune, là aussi, nous luttons quotidiennement, nous investissons pour tenter de sauver l'essentiel envers et contre une société qui s'urbanise à outrance et à la consommation exponentielle.

Plus que jamais, nous sommes des acteurs essentiels de la ruralité, notre présence est indispensable à l'équilibre de cette nature que nous arpentons toute l'année, la chasse c'est aussi le dernier lien social dans bien de nos communes rurales, le maintien de nos traditions cynégétiques et culturelles.

Nous serons également les observateurs attentifs de ce paradoxe qui conduit si facilement ceux qui nous vilipendent pendant des semaines à se comporter comme des « cochons » lorsqu'ils fréquentent nos sous-bois et nos chemins.

Dans ce contexte très particulier de l'après confinement, il nous appartient plus que jamais d'être vigilant à la sécurité à la chasse, nous devons être toujours plus responsable et rigoureux dans nos organisations.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente saison de chasse, beaucoup de plaisir et de partage dans le respect des gestes barrières tant que la situation ne sera pas stabilisée

Avec toute mon amitié en St Hubert

Jean-Pierre AUTHIER

## SOMMAIRE

- P.2 : Rapport de gestion
- P. 3 - 9 : Rapport moral
- P. 10 : Budget prévisionnel  
Prix des adhésions
- P. 11 : Offres promotionnelles
- P. 12 : Budget FDC et dégâts
- P. 15 : - Schéma Départemental de gestion cynégétique  
- Chasseurs responsables
- P. 14 - 16 : Dates ouverture et fermeture
- P. 17 - 18 : Rapport d'activité
- P. 19 : - Trophée Occitanie  
- Pierre Saussol nous a quitté



Pour recevoir notre prochaine newsletter, pensez à fournir une adresse mail valide à la Fédération, soit en appelant au **05.65.73.57.20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**

## FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - Bourran  
BP711  
12007 Rodez  
Tél. 05.65.73.57.20

**Annexe Millau :**  
Toute l'année :  
les vendredis matins  
de 9h à 12h  
Ancienne usine COMBES  
Rue de la Menuiserie  
12100 Millau

Fédération des chasseurs de l'Aveyron

L'épidémie de COVID 19 a grandement bouleversé nos habitudes.

Notre traditionnelle Assemblée Générale n'a pu se tenir. Toutefois, compte tenu de l'urgence dans laquelle nous nous trouvions alors, l'État français a autorisé les Fédération Départementales des Chasseurs à ne pas tenir leur Assemblée Générale en 2020 et à la remplacer par un Conseil d'Administration décisionnaire.

En effet, la FNC a négocié auprès du Gouvernement les conditions permettant de sécuriser juridiquement les décisions que les Conseils d'Administration des Fédérations ont pu prendre cette année en lieu et place des Assemblées Générales. L'objectif était d'assurer la prise des décisions nécessaires à une ouverture de la chasse et de la campagne de validation des permis dès le 1er juin 2020. Le Ministère a donc publié un décret et d'un arrêté ministériel modifiant les compétences réglementaires des Assemblées Générales pour les transférer aux Conseils d'Administration. C'est une première. Cependant, nous n'étions pas au bout de nos peines, car il nous fallait encore tenir un CA de 16 membres alors que tout rassemblement de plus de 10 personnes était interdit. C'est donc une consultation par mail des membres du Conseil qui a été réalisée. Là aussi, une fois encore ce fut une première.

## RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS le 30 juin 2019



### 1.1 : L'exercice clos le 30 juin 2019 se caractérise par des résultats positifs

Le **compte Gestion des dégâts** est bénéficiaire de : **54.942 €**

Charges : **612.042 €**

Produits : **666.984 €**

#### Résultats économiques et financiers :

Le chiffre d'affaires y compris Timbre fédéral et affiliations est de **1.976.786 €**

Le total des **Produits d'exploitation** ressort à **2.367.352 €** contre **2.406.495 €** pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1,63 %.

Les charges d'exploitations s'élèvent à 2.119.871 €

**Le résultat d'exploitation est de + 247.841 €** contre - 55.050 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers de - **6.924 €** et du résultat exceptionnel de **83.148 €**, le résultat de l'exercice se solde par un **profit de 263.704 €**

le bilan ressortait au 30 Juin 2019 à **3.383.169 €**.

Les réserves de la Fédération sont de 1.713.886 € au 30 juin 2019.

#### **Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux comptes sont approuvés par le Conseil d'Administration décisionnaire**

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON**

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | 05.65.73.57.20 | E. mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Site : <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>

Directeur de Publication : Jean-Pierre AUTHIER - Tirage 9 000 exemplaires

Conception graphique : Fédération des Chasseurs de l'Aveyron | Impression : Imprimerie du Progrès - St Affrique

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant



## APPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Des circonstances exceptionnelles nous privent cette année de notre assemblée générale. Je regrette vivement de ne pas pouvoir vous rencontrer à cette occasion d'autant que l'actualité est particulièrement riche, notamment ces dernières semaines.

## AU PLAN NATIONAL

La Fédération Nationale a organisé pour la seconde fois de son histoire un Congrès National décentralisé, après Lyon il y a deux ans St Malo accueillait l'ensemble des présidents de fédérations départementales et régionales.

Dès le premier jour de l'ouverture de ce Congrès le ton était donné avec la présence annoncée de militants de la cause animale. Dans les faits, 4 ou 5 activistes venus déployer une banderole, sous les yeux de médias bienveillants et d'une centaine de chasseurs bretons venus spontanément prêter main forte aux quelques policiers présents.

De l'avis unanime, ce Congrès a été l'un des plus intéressant auquel nous ayons assisté.

**Cette année aura été marquée par la finalisation de la réforme de la chasse et son démarrage dans nos structures, mais aussi par une année noire pour les budgets dégâts de bon nombre de Fédérations Départementales.**

Comment ne pas être enthousiaste lorsqu'on voit que **450.000 chasseurs ont validé un permis national**, ce que d'aucun qualifiaient de réforme de riche répond parfaitement aux désirs de chasseurs qui ne pouvaient pas se permettre de valider un permis à 450€ cela concerne tout particulièrement les jeunes désireux de découvrir de nouvelles régions, de nouvelles pratiques de chasses.



Notre pays est fort de 5 millions de porteurs de permis, toutefois il était difficile de connaître le nombre exact de permis validés.

Aujourd'hui, nous avons un nombre précis à communiquer, 1 030 000 chasseurs pratiquent notre loisir.



Les chasseurs sont les premiers défenseurs de la nature et de la biodiversité, l'éco-contribution amène désormais quinze millions d'Euros dans une corbeille entre Etat et chasse, elle doit devenir l'avenir scientifique et écologique de la chasse française.

### ► ACCA (Association de Chasse Communale Agréée)

La réforme amène un certain nombre de satisfactions, toutefois il reste bien des points à éclaircir, le transfert de compétence de l'état vers les fédérations ne s'accompagne pour le moment d'aucun transfert financier, gestion des ACCA, plan de chasse sont désormais du ressort des fédérations départementales mais les moyens ne sont pas au rendez-vous.

**L'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)**

Pour certaines fédérations qui seraient dépassées, la fédération nationale a prévu de réunir une commission interne propre à ces sujets et une dotation adaptée à ces enjeux est déjà en place.

Nos ACCA quasi condamnées il y a quelques mois ont été sauvées par un amendement salvateur voté sous la pression de la Fédération Nationale, si tel n'avait pas été le cas, l'avenir de notre chasse populaire aurait pu être remis en question.

### ► Gestion adaptative

Le premier essai de gestion adaptative s'est soldé par un échec cinglant, alors que tout le monde semblait s'accorder pour la prolongation de la chasse de l'oie, le Conseil d'État a émis un avis défavorable qui prive une partie des chasseurs de cette pratique qui paraissait acquise.

Des centaines de milliers d'oies, continueront à être gâzées et incinérées dans l'indifférence générale !

### ► Formation sécurité à tous les chasseurs

Dans les prochaines années, la loi du 24 juillet 2019 nous contraindra à former l'ensemble de nos pratiquants, il s'en est fallu de peu pour que d'autre contraintes nous soient imposées.

Cette formation gratuite (\*), dispensée par les fédérations départementales se déroulera sous un format qui est encore à l'étude, d'une durée de 3 heures, par groupe de 30 personnes elle sera identique sur l'ensemble du territoire.

(\*) votée à 57%

### ► L'OFB - Office Français de la Biodiversité

Il est en place depuis le 01 janvier 2020, il est né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB.

Trois représentants chasseurs siégeront dans le nouvel établissement, Daniele Chenavier Présidente de l'Isère, Patrick Massenet Président de la Meurthe et Moselle et Hubert Louis Vuitton élu vice-président de l'OFB.

Thierry Burlot son Président, a déjà eu de nombreux contact avec la FNC, il connaît parfaitement le sujet, ses compétences et sa vision rurale du nouvel établissement public sont des garanties de poids.

Son Directeur Pierre Dubreuil était le directeur préfigurateur de ce nouvel établissement, sa nomination à la tête de l'OFB était attendue après d'excellents contacts avec le monde cynégétique.

Le combat a été rude pour obtenir que la priorité de l'OFB reste la police. A Chamonix, devant le conseil d'administration

de l'OFB et 400 agents, le chef de l'Etat, M. Emmanuel Macron a annoncé la création d'une « *police rurale, de la nature, de la chasse et de la pêche* » comme cela avait été demandé par les chasseurs, les pécheurs et les maires ruraux.

Toutefois, leur domaine de compétence ayant été élargi, les missions de police seront plus ciblées à l'avenir.

Pour conforter la présence terrain, la Fédération Nationale travaille à la création d'un échelon de police intermédiaire

A l'avenir, les Fédérations Départementales pourraient jouer ce rôle, nous avons toutes les compétences dans nos rangs et le maillage territorial pour mener à bien des missions complémentaires en liens avec l'OFB.



Notre personnel de terrain, nos nombreux bénévoles sont de précieux observateurs qui pourraient participer activement à de nouvelles missions auprès des administrations ou des élus locaux en luttant notamment contre les incivilités que nous constatons tous les jours dans nos territoires.

### ► Dégâts de sanglier

L'autre grand débat de cette année cynégétique concerne les dégâts de sangliers.

L'explosion des dégâts dans certains départements a amené de nombreuses Fédérations Départementales au bord du dépôt de bilan et elles ne seront bientôt plus en mesure de poursuivre leurs missions d'indemnisations.

En octobre dernier, un congrès extraordinaire a été consacré à cette problématique, chasseurs et agriculteurs ont participé au débat pour tenter de trouver quelques pistes de réflexion communes.

Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA a activement participé au débat avec un réel soucis d'ouverture.

Les zones peu ou pas chassées, le poids de la gestion administrative des dégâts, l'analyse juridique de la loi d'indemnisation faite par Me Spinosi, avocat auprès du Conseil d'Etat ont amené un éclairage nouveau qui a été présenté par la suite au Président de la République.

Le Chef de l'État a validé l'ouverture d'une discussion sur la gestion administrative des dégâts, cela pourrait représenter une enveloppe d'une trentaine de millions d'Euros, mais cela risque de ne pas être suffisant.

Une modification de la loi d'indemnisation est demandée par une grande partie des présidents de Fédération.

Dès lors que nous ne pouvons pas chasser sur l'ensemble du territoire il convient de travailler sur un financement partagé, en concertation avec les représentants de l'état et les organisations agricoles.

Si la loi du 24 juillet 2019 permet de fixer une contribution à l'hectare, il convient de donner aux Présidents les moyens de la maintenir à un niveau supportable pour les chasseurs.

#### ► Petit gibier

La FNC va lancer dès cette année une politique « petit gibier », tous les acteurs de la ruralité semblent s'accorder sur la nécessité de cette démarche.

Nos territoires se sont trop rapidement vidés de cette richesse d'autan, il convient de rouvrir ce dossier en commençant par le lapin de garenne, ce dernier a été durant des décennies un maillon fort de biodiversité et des écosystèmes faunistiques et floristiques.



Son retour passe avant tout par le sanitaire, il serait de bon ton que nos amis écolos se rappellent que la disparition de cette espèce n'est pas le fait des chasseurs mais bien d'un apprenti sorcier qui a inoculé un virus destiné à l'éradiquer. Comme le rappelle Willy Schraen, nous avons tous eu la chance que ce virus ne mute pas et n'affecte pas l'espèce humaine !

L'état doit désormais prendre la mesure du problème et nous accompagner en nous donnant les moyens juridiques et surtout scientifiques pour redonner toute sa place au lapin avant qu'il ne soit trop tard.

#### ► La venaison

Autre dossier brûlant, la venaison, le ministre de l'agriculture s'était engagé à faire avancer le dossier en allégeant les contraintes administratives qui pèsent sur sa gestion, nous ne pouvons tolérer indéfiniment que des carcasses de sanglier venant de pays de l'est sans contraintes de traçabilité achetées à 4 cts d'Euros le kilo envahissent un marché national dont 90 % de la consommation est importée.

Nous pouvons, y compris sur des circuits courts parfaitement identifiés, répondre à la demande en toute sécurité pour le consommateur.

Cette année, l'Europe a poursuivi son office, l'écologie punitive anti chasse a encore une fois secouée nos institutions, trop absente dans de nombreux domaines essentiels, nous avons le sentiment qu'elle concentre son activité contre la ruralité, la chasse et en premier lieu nos chasses traditionnelles.

#### ► Plomb

Dans son viseur également le plomb, il s'en est fallu de peu que nous ne puissions plus utiliser la grenade de plomb, même si les dernières études tendent à prouver que la chasse participe à moins 1% de pollution par ce métal, d'aucuns envisageaient déjà d'interdire cette munition dans un rayon de 400 m autour de chaque flaue d'eau.

Cette mesure était en l'état actuel inapplicable et ridicule.

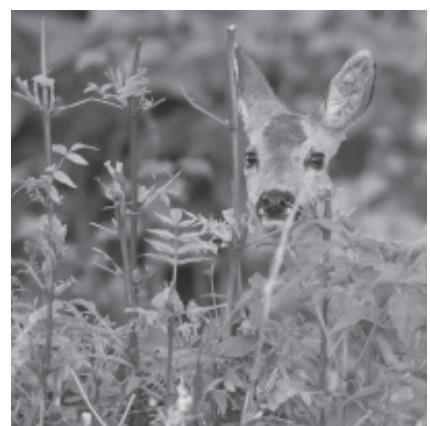
La Fédération Nationale a toutefois décidé de prendre ce dossier à bras le corps en initiant une étude sérieuse avec les filières concernées afin de proposer une alternative crédible et à un cout maîtrisé aux chasseurs dans les prochaines années.

#### ► Consultations publiques

Une autre menace plane sur la chasse française, les fameuses consultations publiques, nous les perdons toutes faute de participants, peu habitués à ce mode de fonctionnement, nous devons nous mobiliser pour éviter de se faire rabrouer, nos chasseurs sont trop peu concernés et ils ne mesurent pas l'impact qu'elles ont.

La célèbre ministre de l'écologie qui a mis en place cette lourdeur administrative savait pertinemment que nous ne répondrions pas en nombre au contraire d'organisation plus prompte à utiliser ces moyens de communications à l'image d'EELV et de son président M. Jadot qui ont appelé leurs sympathisants à se manifester en nombre sur le décret concernant la maîtrise des populations de grands gibiers allant jusqu'à affirmer que l'état nous donnait plus de chasse qu'avant.

Ils feignaient d'ignorer que la chasse ouvre le 01 juin pour nous permettre de réguler entre autres les populations de grand gibier qui causent tant de dégâts au monde agricole.



## ► Le loup

Autre grand sujet, les grands prédateurs et en tout premier lieu le loup.

La chasse française n'a jamais été opposée au retour du loup, contrairement à certaines idées reçues et véhiculées par certains de nos adversaires verts.

Cependant, il faut arrêter de considérer nos territoires comme des parcs d'attractions pour touristes et néo-ruraux en mal de biodiversité du dimanche.

Cet animal est en train de dévaster tout ou bonne partie de nos territoires de chasse, si nous comprenons toute la démesure de nos amis éleveurs qui voient détruire en une nuit le fruit de leur labeur, il ne faut pas oublier que des pans entiers de notre faune sont en train de disparaître.

Si nous n'y prenons pas garde, dans quelques années, le mouflon sera très rapidement rayé de la carte, le chevreuil, le chamois, les grands cervidés suivront le même chemin.

Nous savons tous que le chiffre de 500 loups sur le territoire national est un mensonge, il est probablement 2 à 3 fois supérieurs tout comme les 40 millions d'Euros de dégâts annuels qui sont avancés largement sous évalués.

Comment expliquer encore ce phénomène des loups italiens solitaires que l'on retrouve dans le Pas de Calais ou en Bretagne !

La FNC va demander un encadrement strict des élevages de loups ou 800 individus adultes procréent sans aucun contrôle de leur progéniture alors qu'une majorité de ces rejetons devraient être euthanasiés comme la loi l'exige. Le loup ne peut remplacer l'homme, si nous bénéficions d'une telle diversité, d'une telle abondance de grande faune, nous le devons uniquement à la gestion rigoureuse que nous mettons en œuvre depuis des lustres.

Enfin comment ne pas conclure en évoquant ce que subit le Président Willy Schraen, sa réflexion pleine de bon sens et de mesure à l'encontre des populations de chats haret a provoqué un déferlement d'insultes et de menaces ignobles à son encontre.

Sa famille entière sous protection policière, ses enfants, ses parents, comment survivre à un tel déferlement de haine. Pourtant sur ce sujet, la plupart de nos détracteurs habituels ont les mêmes mots, parfois les mots plus dur pour qualifier l'œuvre de ces petits félin, une multitude d'études, y compris celle récente de la LPO s'émeuvent du développement

anarchique de cette population et de son impact irréversible sur les oiseaux, la petite faune terrestre.

Certains pays optent déjà pour des mesures bien plus expéditives tout simplement pour sauver ce qui peut l'être encore tant le dommage est important.

Dès lors, quelle preuve de courage que de jeter en pâture sur les réseaux sociaux un message volontairement détourné. Ecœurant !

Je terminerai par la conclusion de Willy Schraen au congrès, il reprenait une phrase de Jean Gabin qui, comme il le souligne, résume bien la médiocrité de notre société.

*« Aujourd'hui ce ne sont pas les valeurs qui se perdent, c'est la connerie générale qui triomphe... ! »*

Puisse ce triomphe être de courte durée...

## AU PLAN RÉGIONAL

Les réflexions menées par le Conseil d'Administration ont conduit le bureau de la Région à revoir son mode de fonctionnement.

Nous avons été nombreux à réclamer une présence accrue des Présidents de Fédérations dans la gestion et la politique de la région Cynégétique.

Une conférence des Présidents où tous les départements sont représentés a vu le jour, la première a eu lieu ici en Aveyron et elle fut l'occasion de remettre un certains nombres de choses au clair.

Beaucoup reste à faire pour répondre au souhait de la FNC de transformer nos régions en bureaux d'études.

Une éco-contibution mal comprise, un personnel trop important nous ont conduit à prendre un certain nombre de décisions.

Un des co-directeurs nous a quitté, l'éco-contibution semble désormais appréhendée selon le souhait de la FNC.

Sur ce dernier sujet, nous devons saluer le travail de nos Directeurs de Fédérations qui ont largement participé au succès des dossiers présentés.

## AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Comment passer sous silence le formidable succès du permis national, près de 45% d'entre vous ont opté pour cette validation.

Cet engouement dénote bien de l'intérêt qu'il représentait pour un grand nombre de nos chasseurs et tout particulièrement les jeunes.

Certains pronostiquaient ou espéraient un échec. Force est de constater qu'il répond parfaitement à une envie contrariée auparavant par le coût prohibitif d'un sésame National à 450€.

### ► Des rencontres avec les jeunes et chefs de battues

La Fédération a cette année initié une rencontre avec les jeunes chasseurs de notre département, elle nous a permis de faire le point sur leurs expériences et leurs attentes.

Il ressort de cette discussion qu'ils ont une réelle volonté de s'investir dans nos associations, ils ont beaucoup de choses à proposer par contre nos querelles de chapelle ne sont pas les leurs, nos histoires de 30 ans non plus, ils veulent plus d'écoute, de respect et participer à la vie associative.

Je souhaite que dès la prochaine saison, nous soyons en mesure de répondre à leurs attentes, la fédération mettra tout en œuvre pour les accompagner.

Nous avons également rencontré un certain nombre de chefs de battues qui exercent sur le département, notre cycle de réunion s'est interrompu le 17 mars, pour autant, ces échanges nous ont permis de mettre en exergue les difficultés rencontrées.

Chefs de battues, présidents de société déplorent bien souvent le manque d'écoute de la part des chasseurs, les difficultés qu'ont certains à être entendu, le manque de discipline nous devons tous ensemble remédier à ce problème, ce sera là aussi une de nos préoccupations cette année, faute de quoi de nombreux responsables associatifs rendront le tablier.

Dans un proche avenir, nous souhaitons également entendre les propriétaires de meutes, certains comportements sont à proscrire et de nombreux présidents qui ont en responsabilité l'organisation des chasses collectives constatent que la situation leur échappe et qu'ils sont trop dépendants de l'humeur d'un tel ou un tel.

Nous devons là aussi très rapidement trouver un consensus entre les parties.

### ► La Gachoune

#### • Acquisition

Fait important pour la Fédération Départementale des Chasseurs : l'acquisition anticipée de la Gachoune.

Notre Commissaire aux Comptes et notre Cabinet d'Expertise Comptable nous ont, en cours d'année, alerté sur le risque auquel nous étions exposés en prolongeant le bail qui nous liait avec le propriétaire du site.

Nous avons donc décidé, en accord avec ce dernier de procéder à l'achat de La Gachoune avant le terme de notre contrat de location, désormais nous sommes donc propriétaires du lieu.

#### • Sentier pédagogique



Le sentier pédagogique a trouvé très rapidement et sans effort de communication son public, près de 1000 enfants ont pris leurs marques et seul le confinement a mis entre parenthèses son utilisation.

L'engouement qu'il suscite démontre tout l'intérêt que l'investissement représentait.

#### • Sanglier courant

Le chantier du sanglier courant va très rapidement arriver à son terme et très prochainement nous aurons le plaisir d'accueillir l'ensemble des chasseurs aveyronnais, nous savons d'ores et déjà que le succès sera là, vous êtes nombreux à attendre son ouverture.

Je me dois de remercier nos partenaires institutionnels, Conseil Départemental et Conseil Régional qui ont l'un et l'autre largement participé au financement de ces installations.

Je souhaite également souligner le travail réalisé par nos Techniciens pour mener à bien ce projet.

## ► Des coûts maîtrisés

La Fédération a poursuivi son effort de maîtrise et de réduction des coûts, bien que peu de personnes l'aient relevé, le chasseur départemental a bénéficié d'une baisse du montant de sa validation départementale.

Celle-ci est passée dans la quasi indifférence générale de 104 à 95 € la saison dernière, cette baisse n'a été possible, comme je l'ai indiqué précédemment que grâce à une politique drastique d'économie.

**Seul point noir sur lequel nous devons encore travailler, le paiement des dégâts,** la taxe à l'hectare que nous avons dû mettre en place dès cette année a créé quelques tensions bien légitimes.

Encore une fois, nous n'y étions pas favorables, je me suis déjà exprimé sur le sujet et j'ai encore les éléments qui prouvent que loin de faire comme certains de mes collègues de la démagogie à posteriori, j'avais proposé une autre solution, plus en adéquation avec notre culture.

A défaut d'avoir été entendu, nous avons été dans l'obligation de passer par cette étape, nous devons dans l'immédiat nous y adapter, l'avenir nous dira très rapidement si nous serons en mesure de bénéficier d'un complément de financement qui pourrait venir de l'Etat. La Fédération Nationale travaille depuis plusieurs mois avec les ministères de tutelles et le soutien des organisations agricoles pour trouver une solution pérenne.

J'espère comme nombre de mes collègues que 2020/2021 nous permettra de voir le bout du tunnel.

**Pour autant, nous devons, nous chasseur, être plus responsable, encore cette année, nombre d'entre-vous ont trop rapidement fait baisser la pression sur les prélèvements, moins de sangliers semblait il.**

Les chiffres de prélèvement qui tombent en cette fin d'année cynégétique indiquent clairement qu'il n'en est rien, que la pénurie redoutée par certains n'est pas là.

La seule satisfaction que nous ayons c'est qu'après avoir enrayer la hausse de prélèvements, nous avons réussi à la stabiliser.

La barre des 13 000 sangliers sera très probablement une fois encore franchie, nous savons tous que c'est beaucoup trop et que nous nous exposons encore une fois à des dégâts trop importants.

**Si le sanglier est devenu pour beaucoup et pour cause le gibier de base, nous devons être plus rigoureux sur la maîtrise des populations dans certains secteurs du département.**

Les nombreuses remontées de terrain confirment dès à présent l'importance des populations dans certaines Unités de Gestion. Dès le 01 juin, date de l'ouverture de la chasse à l'affût, vous devez prélever les animaux susceptibles de faire des dégâts.

Cette pratique de chasse sur laquelle vous avez la main et que vous pouvez encadrer, loin de faire des hécatombes offre deux avantages majeurs, la maîtrise des dégâts et l'opportunité de pratiquer un nouveau mode de chasse qui intéresse un nombre croissant de chasseurs.

Pour conclure sur ce sujet, **je pense que nous devons nous ouvrir encore plus aux autres**, rien ne nous empêche de continuer la chasse du gros comme nous la pratiquons depuis toujours, nos cabanes doivent demeurer ce lien social qui nous rassemble et nous unit mais nous avons de nouvelles opportunités à saisir, céder un chevreuil, un cervidé ou un sanglier à un chasseur extérieur ne doit plus être un sujet tabou, faire payer le prélèvement d'un animal est une manne dont chacun d'entre nous y compris dans les coins les plus reculés de notre département peut profiter.

Des structures sont en place pour vous permettre de franchir le pas, vos Fédérations, Tempo chasse, Cocagne ou d'autres prestataires n'attendent que cela, il serait dommage de s'en priver.

## ► Sécurité

Un mot sur la sécurité, nous avons eu à déplorer un accident qui aurait pu avoir des circonstances dramatiques, encore une fois. Nous aurons confirmation que les règles de bases ont été bafouées, la victime outre le préjudice subit va probablement porter toute sa vie les stigmates de sa blessure.

**Nous devrons encore nous montrer plus rigoureux sur la sécurité à la chasse**, nous devrons encore et toujours communiquer plus encore pour se prémunir de tels faits nous savons tous que la société aura de plus en plus de mal à tolérer de nouveaux accidents.

## ► Petit gibier

Le petit gibier représente encore une fois la grande inconnue mais nous ne devons pas baisser les bras, si l'opération faisans s'est soldée par un demi échec, nous plaçons désormais nos espoirs vers le perdreau rouge dont l'expérimentation en cours sur le Causse Comtal pourrait nous apporter quelques satisfactions.

Les années à venir seront probablement marquées par la politique volontariste de la FNC à l'égard du lapin de garenne, n'en déplaise à certains, nous avions une partie de la solution, les puces représentaient une avancée réelle et incontestable, nous espérons tous très prochainement, là aussi en collaboration avec les différents acteurs de la ruralité, que nous pourrons relancer la machine et travailler à nouveau sur cette espèce.

Il y a dès lors fort à parier que parmi les 4 millions de porteurs de permis qui ne valident plus certains décrochent le fusil du râtelier pour retrouver le plaisir de la chasse au petit gibier.

## ► Migrateurs

En ce qui concerne les migrants, la saison a semblé-t'il été correcte pour la bécasse, l'analyse des carnets de prélèvement confirmera ou infirmera les observations réalisées par les associations spécialisées. Il en va autrement par contre pour les turdidés qui sont, nous le constatons années après années, victimes du changement climatique mais aussi et de l'arrachage des haies qui les privent de leur pitance.

Toutefois, on notera que les turdidés sont abondantes en Europe, l'analyse des données des radars ornithologiques du Pas de Calais ou du Gard confirment la bonne santé de ces populations.

Peu présente sur l'ensemble du département, la palombe a néanmoins été au rendez vous des spécialistes.

Quand à la palombe, les observations réalisées sur leurs grands couloirs de migration ont constatés une migration record.

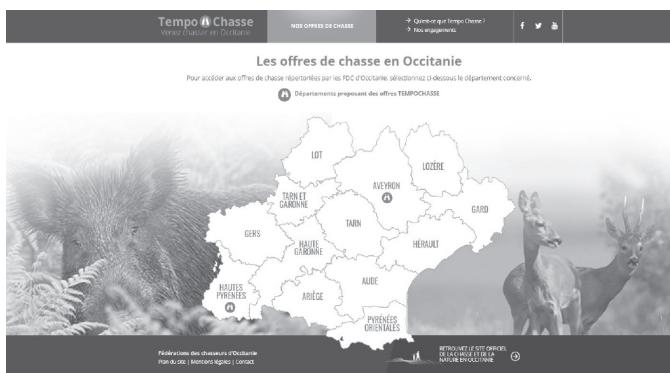
***Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration***

# TEMPO CHASSE - COCAGNE



**TEMPO CHASSE** se propose de faciliter l'accès de tout chasseur à ces territoires et à ces pratiques cynégétiques, en référençant des offres de chasse disponibles dans notre région.

Avec **TEMPO CHASSE** nous recherchons le maintien d'une chasse locale populaire et ouverte à tous, fondé sur l'engagement du monde associatif et de la collaboration des acteurs du tourisme. Le développement durable de notre loisir, passe par la gestion de la ressource et de la pratique cynégétiques ainsi que de l'aménagement de nos territoires.



Sur le site de la FDC12, on peut proposer des places dans les Sociétés



COCAGNE veut recréer du lien entre les territoires. Ils mettent à disposition de tous les passionnés un service qui invite à la découverte et au partage. Sur la plateforme Cocagne, possibilité de vente de chasse.

Pour s'inscrire : [www.cocagne.fr](http://www.cocagne.fr)



**N'hésitez pas à consulter les offres**



## BUDGET PRÉVISIONNEL FDC 2020-2021

### Comparatif permis national et départemental Aveyron 2020/2021

Validation nationale	
Cotisation Fédérale	95,00 €
Droit de timbre FDC	4,00 €
Droit de timbre OFB	5,00 €
Redevance cynégétique	44,95 €
Timbre Nat Grand Gibier	--
Part FNC	51,50 €
Frais de dossier	5,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>205,45 €</b>



Validation départementale Aveyron	
Cotisation Fédérale	95,00 €
Droit de timbre FDC	4,00 €
Droit de timbre OFB	5,00 €
Redevance cynégétique	44,95 €
--	--
--	--
--	--
<b>Total</b>	<b>148,95 €</b>
Timbre sanglier	20,00 €
<b>Total avec sanglier</b>	<b>168,95 €</b>

56,50 € de moins que le national

36,50 € de moins que le national

## PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 95 € + 2,50 € frais de routage ou de transformation de permis initial

Adhésion temporaire : 47,50 € pour 9 jours consécutifs - 24 € pour 3 jours

Cotisation sanglier : 20€ (10€ pour 9 jours consécutifs et 5€ pour 3 jours consécutifs)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Adhésion «entente» à 100 € de base + 100 € par association composant l'entente	
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

### Vente assurance renouvelée

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base TERRASSUR «Groupama» au prix de 22€. L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis. Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme...)

L'aide à la location domaniale est de 15 % et complétée par une participation des chasseurs aveyronnais sous forme :

- » D'adhésion annuelle
- » D'adhésion journalière
- » Autre formule souhaitée par la Société

Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturé 50 € par jour et par Agent

Les prix des adhésions sont adoptés à la majorité

## OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2020-2021

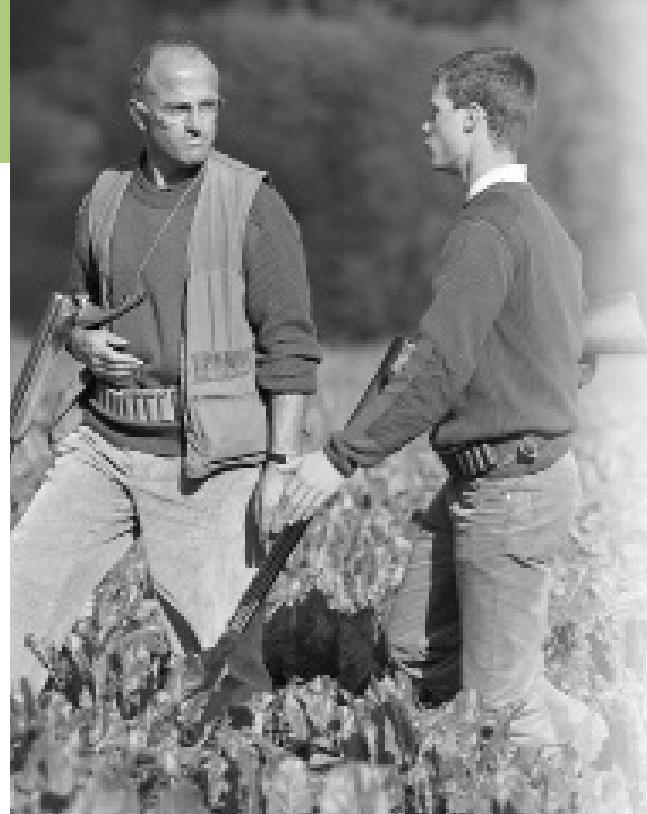
Les offres sont reconduites dans les conditions suivantes :

### Mesures Nationales

#### Nouveaux chasseurs

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (30 €)
- 50 % sur la redevance cynégétique départementale
- Part forfaitaire FNC à 1 €

Cette validation départementale aura une valeur Nationale



### Mesures Départementales

Pour les chasseurs de moins de 20 ans ayant déjà validé pour la première fois en 2019-2020 le permis en Aveyron

- **47,50 €** correspondant à 50 % de l'adhésion chasseur du département de l'Aveyron pour les validations départementales
- Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations temporaires ni nationales



- **Pour les Sociétés** : accueil d'un nouveau permis gratuitement la 1ère année, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans la 2ème année.  
Subvention de **50 € par nouveau permis**.
- **L'opération parrainage** se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis pour le Département de l'Aveyron la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.  
**Ils recevront tous les deux 47,50 €** pour les validations départementales Aveyron (pas pour les validations nationales)
- **Pour les anciens chasseurs** : vous êtes ancien chasseur, vous avez arrêté de chasser au moins depuis plus de 3 ans dans l'Aveyron, et souhaitez reprendre votre validation : **Réduction de 47,50 € si validation d'un permis départemental Aveyron** (pas pour les validations nationales)

### Recrutement de chasseurs : opération renouvelée (uniquement en Aveyron)

Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de valider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les pour qu'ils bénéficient de **47,50 €** pour une validation départementale pour le Département de l'Aveyron  
Vous recevez **47,50 € par chasseur**

Budget prévisionnel 2020-2021 Secteur général	
Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	273.710 €
Dossiers environnementaux	84.830 €
Impôts et taxes	8.100 €
Charges de personnel	647.390 €
Autres charges de gestion courante	940 €
Charges financières	13.890 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	130.560 €
Subventions versées	78.950 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.238.370 €</b>
Production vendue	32.280 €
Dossiers environnementaux	77.000 €
Subventions d'exploitation	32.000 €
Autres produits de gestion courante	5.000 €
Produits financiers	8.930 €
Produits nets sur adhésions	1.174.950 €
Gain partage + compensation bi-départementaux	115.880 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1.446.040 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 207.670 €</b>

	Prix
CEF	80 €
CEI 20 € + complément (*)	
JCB	40 €
CEM 1	80 €
CEM 2	120 €
CHI Tir d'été	17 €
CHI	17 €
MOF	30 €
MOJ	20 €
MOM	50 €

Budget prévisionnel 2020-2021 Secteur dégâts	
Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	105.600 €
Indemnisations dégâts	200.000 €
Impôts et taxes	1.600 €
Charges de personnel	129.700 €
Autres charges de gestion courante	200 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	11.810 €
Subventions versées	27.200 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>476.110 €</b>
Vente plan de chasse et matériel	253.330 €
Timbres sangliers	97.800 €
Cotisation proportionnelle aux dégâts	41.260 €
Produits financiers	2.230 €
Taxe à l'UG	84.320 €
Gain partage	14.600 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>493.540 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 17.430 €</b>

\* CEI : 20 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée au retour de la carte de prélèvement. Si pas prélevé, retourner la carte de prélèvement

**Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité**

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2020-2026

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes en pleine révision de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Dans chaque département, le SDGC est élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs. Il est approuvé, par le Préfet après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Certains points du SDGC doivent être rédigés de manière claire et impérative de sorte à être opposables aux chasseurs du département. Leur non-respect peut donc conduire à une verbalisation par les Agents en charge du contrôle.

D'autres dispositions sont développées à titre de conseils ou de recommandations. Bien plus qu'une feuille de route, le SDGC donne le tempo de la chasse dans chaque département. Le schéma est évolutif. Il a pour mission d'inscrire la chasse dans le futur. C'est un outil d'orientation qui propose différentes mesures pour l'amélioration de la gestion des espaces, des espèces et de la chasse. Ce schéma est établi pour une période de six ans.

## CHASSEURS RESPONSABLES

Avec le confinement lié au COVID 19, nous avons énormément craint pour le bon déroulé de notre loisir.

Même si les indicateurs semblent nous laisser de bonnes raisons d'espérer que la saison ne sera pas trop bouleversée, nous avons réalisé une affiche pour expliquer les nouvelles règles qui vont s'imposer à nous du fait du COVID.

Cette affiche résume toutes les règles à respecter pour pouvoir continuer à chasser. Certaines règles sont du pur bon sens et sont faciles à respecter. D'autres, plus inhabituelles pour nous, s'avèrent à l'usage plus facile à mettre en place que l'on pourrait le penser. Il suffit en fait d'essayer et de prendre des habitudes.

Cette affiche a été distribuée avec les bracelets Plan de Chasse et est disponible à la FDC ou en téléchargement sur notre site internet rubrique «**documents à télécharger**» :  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/ma-fede/documents/Affiche-gestes-barriA-re-chass.pdf>

**CHASSEURS RESPONSABLES**  
Pour se protéger et protéger les autres  
Ayons les bons gestes

**1 COMMUNICATION**  
Pour communiquer avec vos adhérents, privilégiez l'utilisation des mails ou des textos et évitez l'envoi de courriers

**2 CHASSES COLLECTIVES**  
Au moment du rond : faites des groupes de 10 personnes pour donner les consignes.  
- Privilégiez un lieu ouvert et aéré  
- Respectez une distance de 1 m entre chaque personne.  
- Pour partir se poster, faites des groupes de 10 personnes maximum et désignez un chef de ligne qui emmènera le groupe et postera les tireurs.  
- Pour signer le registre de battues la consigne c'est « Chacun son style »

**3 A LA CHASSE**  
N'échangez pas votre matériel.  
(pas de prêt de cartouches, de balles...).  
Désinfectez avant et après usage

**4 APRES LA CHASSE**  
Tout le monde se lave les mains.  
A la salle de découpe, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.  
Pour suspendre l'animal, si plusieurs personnes participent l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.  
Privilégiez la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne.  
N'échangez pas votre matériel et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.

**5 TRANSPORT DE LA VENAISON**  
Pour le partage de la venaison, seuls des sacs à usage unique ou des sacs personnels seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, portera de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.

**6 A LA CABANE DE CHASSE**  
On se lave les mains.  
Mettre à disposition du gel hydroalcoolique.  
Le lavage des mains avec du savon avant et pendant la préparation des repas est une mesure essentielle. Ce lavage doit avoir lieu après tout geste contaminant (après avoir toussé, après s'être mouché, etc.).  
Pour la prise de repas, respectez la « jauge » de 4 m<sup>2</sup> par personne dans un lieu fermé. Désinfecter le local de chasse avant et après la journée (poignées de porte, interrupteurs...).

**7 FIN DE LA JOURNÉE DE CHASSE**  
Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle prévue à cet effet en partant du local. Pensez à vous laver les mains avant de le quitter et de regagner votre domicile. Le local de chasse ainsi que les autres installations utilisées devront être entièrement nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériaux) après chaque jour de chasse.

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron  
Bourranc - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex  
Tél : 05 65.73.57.20 - fdc12@chasseurdefrance.com  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>  
Suivez nous sur

Attention ! Attention ! Ne pensez pas que la congélation soit susceptible d'inactiver systématiquement le virus.  
Les premières études montrent que la réfrigération et la congélation ne constituent pas un traitement d'inactivation pour ce virus.  
Il faut qu'il soit exposé à une température d'au moins 63° pendant 4 min pour être inactifé.

# DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES

## Conditions de chasse

**Ouverture générale : Dimanche 13 Septembre 2020 à 7 h 00**  
**Clôture générale : 28 février 2021**

### PETIT GIBIER

LAPIN	13 septembre 2020 au 31 janvier 2021
LIEVRE	27 septembre 2020 au 1 <sup>er</sup> décembre 2020 Pour les Sociétés qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération
PERDRIX ROUGE	13 septembre 2020 au 1 <sup>er</sup> décembre 2020 Suppression du PMA Pour les Sociétés qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération
PERDRIX GRISE ET FAISAN	13 septembre 2020 au 31 janvier 2021
GIBIER D'EAU	13 septembre 2020 au 31 janvier 2021
GRIVES	13 septembre 2020 au 31 janvier 2021 Pour février, voir conditions Arrêté ministériel
COLOMBIDÉS	13 septembre 2020 au 31 janvier 2021 Pour février, voir conditions Arrêté ministériel
BECS DROITS	13 septembre 2020 au 28 février 2021 Les mardis, jeudis et vendredi Uniquement à poste fixe
BÉCASSE	13 septembre 2020 au 20 février 2021 PMA : 2/jour - 30/an Carte prélèvement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive ou saisie sur application Chassadapt
	<b>Pour la bécasse le retour de la carte de prélèvement est obligatoire</b>
TURDIDÉ CHASSE AUX TENDELLES	1 <sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2021 (cf arrêté ministériel du 07 novembre 2005). Date limite de retour des carnets de prélèvement à la fédération des chasseurs : 15 mars 2021

## RENARD

### ► Du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 12 septembre 2020

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant au même tableau sur le chevreuil et pour le sanglier.

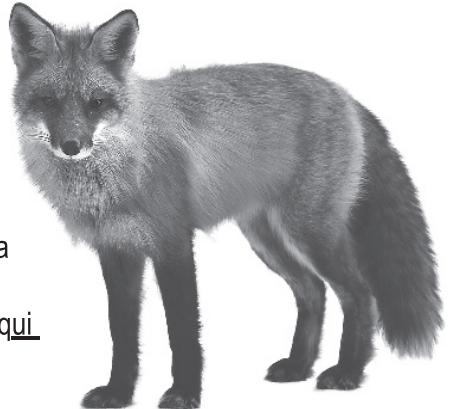
### ► 13 septembre 2020 au 31 janvier 2021

Au cours de cette période, le renard pourra être :

1. Soit être chassé individuellement à l'occasion de la chasse du petit gibier,
2. Soit être tiré dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou de la chasse du sanglier et dans les mêmes conditions,
3. Soit être chassé par tir à l'approche et à l'affût ou en battues spécifiques au renard qui seront consignées sur le carnet de battues

### ► Du 1<sup>er</sup> février 2021 au 28 février 2021

Chasse du renard **exclusivement en battues** en battues aux conditions citées à l'alinéa 3 précédent



GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battue	Clôture
GRANDS CERVIDÉ CERFS ET BICHES +SIKA	<b>du 13/09/2020 au matin au 16/10/2020 au soir</b> (tir individuel, approche affût uniquement)	<b>Samedi 17/10/2020</b> en battue	<b>28/02/2021 au soir</b>
CHEVREUILS ET DAIMS	<b>Tir des brocards et daims à partir du 01/06/2020 au 12/09/2020</b> <b>Tir à balles obligatoire</b> Du 1 <sup>er</sup> juin à l'ouverture générale de la chasse, tir individuel du brocard et du daim à l'approche et à l'affût pour les bénéficiaires d'autorisations préfectorales de tir d'été.	<b>du 13/09/2020 au matin</b> Tir individuel, à l'approche, à l'affût obligatoirement à balles, ou en battues - Possibilité de tir à plomb en battue (plomb NO 1 ou 2 série de Paris) dans les conditions fixées par arrêté préfectoral du 16 avril 2014	<b>28/02/2020 au soir</b>
	<b>du 01/06/2021 au 30/06/2021</b> (tir individuel, approche affût uniquement - tir à balle obligatoire)		
MOUFLONS	<b>du 01/09/2020 au 12/09/2020</b> Tir à balles obligatoire en tout temps Tir individuel à l'approche	<b>du 03/09/2020 au 31/01/2021</b> Tir individuel, à l'approche, à l'affût ou en battues	<b>31/01/2021 au soir</b>



## LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
  - Plan de chasse et renard
  - Gibier d'eau, turcidés et becs droit à l'affût matérialisé
- Les conditions de chasse pour la petite vènerie et la vènerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.

## SANGLIER

### ► 1er juin 2020 – 12 septembre 2020

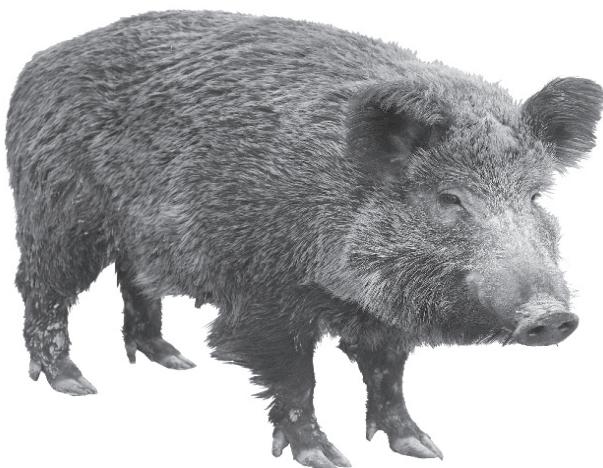
**Uniquement approche pour les bénéficiaires d'autorisations préfectorales individuelles.**

**Depuis l'an passé : un poste de tir supplémentaire réservé aux archers.**

### ► 15 août 2020 – 12 septembre 2020

**Chasse autorisée en battues aux conditions préalables suivantes :**

Accord écrit et signé du représentant des chasseurs et des agriculteurs désignés au sein de chaque unité de gestion. Cette décision sera reportée sur un feuillet spécifique inséré dans le carnet de battues détenu par le détenteur de droits de chasse. Elle sera transmise au Président de la FDC12 et au service départemental de l'OFB ainsi qu'au lieutenant de louveterie du secteur.



### ► 13 septembre 2020 – 03 janvier 2021

**Tous modes de chasse confondus dans le respect des prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**

•

### ► 04 janvier 2021 au 28 février 2021

**Chasse autorisée exclusivement en battues aux conditions préalables suivantes :**

Accord écrit et signé du représentant des chasseurs et des agriculteurs désignés au sein de chaque unité de gestion. Cette décision sera reportée sur un feuillet spécifique inséré dans le carnet de battues détenu par le détenteur de droits de chasse. Elle sera transmise au Président de la FDC12 et au service départemental de l'OFB ainsi qu'au lieutenant de louveterie du secteur.

**Superficie minimale d'un seul tenant à 200 Ha maintenue pour l'obtention d'un carnet de battue pour la chasse au sanglier**

**Retour du carnet de battue obligatoire pour l'obtention de celui de la saison 2020-2021**

**Les dates d'ouvertures et de fermetures sont adoptées à la majorité (1 voix contre)**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

## ADHÉRENTS TERRITORIAUX : 510

PAYS	Adhérents
Secteur Grands Causses	175
Secteur Ségala Palanges Lévézou	152
Secteur bas Quercy	114
Secteur Aubrac Vallée du Lot	68

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGRÉÉES (ACCA)  
61 ACCA pour 2019-2020

Il a été validé **10 669 permis** en **2019/2020** dont 4.796 nationaux contre 11 375 en 2018/2019, soit une baisse de 6,21 %

Années	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Timbres	12 768	12 464	12 230	12 075	11 841	11 628	11 375	10.669



COTISATIONS SANGLIER : 5 106 en 2019/2020 contre 9.632 en 2018/2019 (soit - 46,99 %)

Pas de timbre sanglier pour validation nationale.  
4 796 validations nationales  
+ 205 nouveaux chasseurs contre 289 l'an passé

## SANGLIERS TUÉS : saison 2019/2020 :

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Manque chiffres de l'Administration (tir d'été et battues administratives)
Sangliers tués	7 604	7 950	9 602	10 957	13 368	13 931	12 511	

## DÉGÂTS DE GRAND GIBIER du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

- Indemnisation dégâts provision comprise (constatées au bilan) **210.948 €** contre 379.846 € en 2017/2018  
soit - 44,46 %



## ETAT DES ESPÈCES ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)

ESPÈCES	RENARD	MARTRE	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORNEILLE	PIE
LOUVENTIERS	661	56	13	242	2	136	156
VENERIE SOUS TERRE	625	-	-	-	-	-	-
PIEGEURS GARDES	2793	575	273	1588	8	857	2492
<b>TOTAL 2019-2020</b>	<b>4079</b>	<b>631</b>	<b>286</b>	<b>1830</b>	<b>10</b>	<b>993</b>	<b>2648</b>
<b>TOTAL 2018/2019</b>	<b>3143</b>	<b>587</b>	<b>300</b>	<b>1862</b>	<b>37</b>	<b>1098</b>	<b>2992</b>

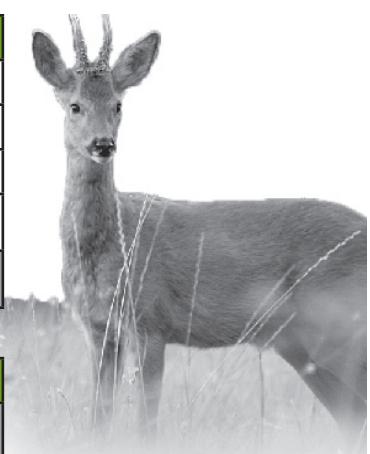
## PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Superficies	279.917	296.978	302.749	307.646	308928
Nbre lièvres attribués	6 840	6 934	6 596	6 230	6 009
Nbre lièvres affectés	5 696	5 740	5 352	4 717	4 547
Lièvres prélevés	2 814	2 587	2 052	1 583	1 573
% (affectés et prélevés)	45,44 %	35,75 %	29,58 %	32,63 %	34,59 %



## PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentages
Cerfs adultes CEM1	147	106	72,11 %
Biches adultes	260	174	66,92 %
Jeunes	189	125	66,14 %
Cerfs indéterminés	527	246	46,68 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 123</b>	<b>651</b>	<b>57,97 %</b>

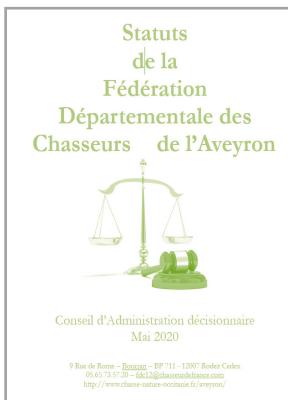


CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentages
<b>TOTAL</b>	<b>9 144</b>	<b>8 083</b>	<b>88,40 %</b>

MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentages
Mouflons femelles	27	21	77,78 %
Mouflons mâles	29	20	68,97 %
Mouflons jeunes	22	14	63,64 %
Mouflons indéterminés	55	25	45,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>80</b>	<b>60,15 %</b>



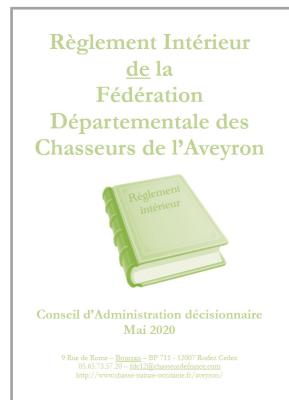
# STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR



La nouvelle loi prévoit une modification des statuts des Fédérations en ce qui concerne la fusion des comptabilités.

En complément des statuts, le Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron a été lui aussi modifié.

**Vous pourrez les télécharger sur le site de la Fédération rubrique «Documents à télécharger»**



Conseil d'Administration décisionnaire Mai 2020

9 Rue de Rome - Rodez - BP 711 - 1207 Rodez Cedex  
05.65.73.57.20 - 06.61.26.0000@chasse-nature-occitane.fr/aveyron/  
<http://www.chasse-nature-occitane.fr/aveyron/>

**Les nouveaux statuts ont été adoptés à la majorité (1 voix contre)**

**Le nouveau règlement Intérieur est adopté à l'unanimité**

## Trophée de la chasse de la Région Occitanie 2019

« C'est une juste récompense et je suis particulièrement heureux de vous décerner le trophée de la chasse 2019. On ne le dira jamais assez. Les conducteurs de chiens de sang sont extrêmement précieux pour la chasse en France ».

C'est par ces mots que le Conseiller Régional Ferdinand Jaoul a invité les Aveyronnais Roland Delcayre, Pierre Mouly et Jean Lapeyre à monter sur scène pour recevoir le trophée de la chasse de la Région Occitanie 2019.

Pour mémoire, les trophées de la chasse récompensent ceux qui se sont investis dans la chasse et les chasseurs qui ont mené des actions en faveur de l'environnement. Et comme Ferdinand Jaoul est aussi pêcheur, il a également créé les trophées de la pêche. Aussi, à Montpellier, pour la remise des prix, tous les lauréats des 13 départements d'Occitanie s'étaient réunis, pour représenter les pêcheurs et les chasseurs de la région.

C'est donc devant une salle comble que les représentants du Groupement Aveyronnais de Recherches au Sang ont reçu ce trophée tant mérité. Il faut dire que les conducteurs de chien de sang sont les garants de l'éthique de la chasse. Ils commencent à chasser quand les autres arrêtent. Leur but, retrouver et abréger les souffrances d'un gibier qu'un chasseur aurait malencontreusement blessé.

Pour le Président Jean-Pierre Authier, c'est une grande satisfaction que de voir les adhérents du GARS ainsi récompensé

« Quand nous avons soumis la candidature du GARS nous craignions d'être un peu hors sujet par rapport à une thématique surtout axée sur l'environnement. Cependant, nous y avons cru et nous avons tout de même monté un dossier. Au final c'est une juste récompense qui vient célébrer une équipe de chasseurs passionnés emmenée par son président emblématique Roland Delcayre ».

Outre le trophée, l'association des conducteurs de chiens de sang recevra grâce à la Région Occitanie, un chèque d'un montant de 2000 €.



### Pierre SAUSSOL nous a quitté

Notre ami et Administrateur Pierre SAUSSOL. était un homme de caractère doublé d'un cœur immense.

Il nous a quittés, emporté alors qu'il pratiquait sa passion de toujours, la chasse à la bécasse.

Nous garderons le souvenir d'un homme investi, chaleureux, passionné de chasse, de pêche et de nature...



# DURABLE

## BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI  
OCCITANIE**

[laregion.fr](http://laregion.fr)

